

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 27 mars 2018, de 19 h 30 à 21 h 49, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot  
Sylvie Blouin  
Denise Caron  
Nathalie Côté  
Édith Dubé  
Carmen Nicole  
Johanne Talbot  
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron  
Jovany Gagnon  
Éric Gauthier  
M. Yvan Gravel  
Alain Grenier  
Germain Pelletier  
Mario Robitaille  
Bernard Therrien

Est absente : Mme Martine Duquet

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général  
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-18-03-27-01

**IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre soit adopté en avançant les points 5.5 *Fermeture de l'école de Sainte-Lucie* et 5.6 *Structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019* en début de rencontre après la période de questions et en retirant le point 5.4 *Appui au mouvement l'école ensemble*.

CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD  
Séance ordinaire du mardi 27 mars 2018 à 19 h 30  
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FÉVRIER 2018**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.5- Fermeture de l'école de Sainte-Lucie
  - 5.6- Structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019
  - 5.1- Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2018-2019
  - 5.2- Règles budgétaires des centres : année scolaire 2018-2019
  - 5.3- Club des petits déjeuners
  - 5.4- ~~Appui au mouvement *L'école ensemble*~~
  - 5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement des portes et fenêtres à l'école du Bon-Vent (Buckland)
  - 5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des escaliers d'issue, phase 2 à l'école secondaire de Saint-Anselme
  - 5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du local 109 – secteur SQ au C.É.A. de Bellechasse (Saint-Gervais)
  - 5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des finis de plancher à l'école secondaire de Saint-Paul
  - 5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet de zonage individuel des locaux et remplacement de la chaudière électrique et des pompes à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet)
  - 5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes, remplacement de la chaudière et zonage à l'école des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue)
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1- Comité de parents
  - 6.2- Comité consultatif du transport
  - 6.3- Comité EHDAA
  - 6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 22 février 2018
- 7.- **INFORMATIONS-**
  - 7.1- Lettre du MÉES – Mission d'audit de postes spécifiques des états financiers
  - 7.2- Invitation – Rendez-vous de la ruralité 2018
  - 7.3- Cartes des circonscriptions électorales de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
  - 7.4- Lettre de la Direction générale du financement – Règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018
  - 7.5- Lettre du Ministre – Mesure d'optimisation 2017-2018
  - 7.6- Lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec – Résolution n° CC-17-10-24-08 *Adoption de la division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en circonscriptions électorales*
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
9. **SUJETS DIVERS**
- 10.- **DOCUMENTATION**
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)**

## 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

### 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18-03-27-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2018;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2018 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

### 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Sabine Prévost, présidente de l'AQPDE, section Côte-du-Sud, prend la parole. Elle entretient les membres du conseil sur les conditions de travail, de la proposition de structure administrative 2018-2019 et de l'affectation des directions d'établissement. Mme Prévost souhaite sensibiliser les membres du conseil aux changements à la tâche et aux responsabilités des directions d'établissement depuis les dernières années.

M. Louis Lachance, maire de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, prend la parole au nom des résidents de Sainte-Lucie présents. M. Lachance souhaite sensibiliser les membres du conseil à l'importance, pour la municipalité, de maintenir l'école de Sainte-Lucie ouverte. M. Lachance demande également la mise en place d'une classe de préscolaire 5 ans en vertu du nombre d'élèves inscrits qui est suffisant en date du 1<sup>er</sup> mars, soit 7 inscriptions.

Mme Émilie Giguère, mère, qui fait l'école à la maison et présidente de la Caisse du Parc régional des Appalaches, informe les membres du conseil qu'elle songe maintenant à inscrire ses deux filles à l'école de Sainte-Lucie (dont l'une sera inscrite au préscolaire 5 ans). Mme Giguère fait également la lecture de la lettre écrite par Mme Noémie Régnier, argument favorable pour le maintien de l'école.

M. Serge Bernard, membre de la communauté, prend la parole afin de souligner les efforts faits par la population de Sainte-Lucie depuis la séance de consultation publique du 3 avril 2017.

Mme Jocelyne Caron, préfète de la MRC de Montmagny, demande aux membres du conseil de laisser du temps à la population de Sainte-Lucie afin de bonifier les services offerts par la municipalité.

M. André Chamard, directeur général, présente le portrait de la clientèle inscrite à l'école de Sainte-Lucie, au 1<sup>er</sup> mars et au 26 mars 2018.

### 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

#### 5.5- Fermeture de l'école de Sainte-Lucie

M. Mario Robitaille, commissaire, demande le vote. M. Bernard Therrien, vice-président, demande que le vote soit secret. Deux scrutatrices sont nommées soit, Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale, et Mme Martine Robichaud, présidente du Syndicat soutien scolaire Bellimont.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles* en vigueur;

**ATTENDU** la *Politique sur les critères d'inscription des élèves* en vigueur;

**ATTENDU** l'avis public paru le 20 juin 2017 annonçant l'assemblée publique d'information concernant l'avenir de l'école primaire de Sainte-Lucie;

**ATTENDU** la consultation tenue dans le cadre de l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021*;

**ATTENDU** l'adoption de ce plan triennal le 30 janvier 2018;

**ATTENDU** que la clientèle inscrite à l'école de Sainte-Lucie au 1<sup>er</sup> mars 2017 a conditionné une année de transition au cours de l'année scolaire 2017-2018;

**ATTENDU** le nombre insuffisant d'élèves inscrits à l'école de Sainte-Lucie au 1<sup>er</sup> mars 2018.

CC-18-03-27-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

**QUE** les membres du conseil des commissaires procèdent à la fermeture de l'école de Sainte-Lucie, située au 19, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beaugard, et que la clientèle soit déplacée vers l'école Chanoine-Ferland de Saint-Fabien-de-Panet;

**QUE**, pour l'année scolaire 2018-2019, l'acte d'établissement de l'école intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just/ de Sainte-Lucie soit modifié en conséquence.

Adopté.-

#### 5.6- Structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la consultation auprès des sections Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des écoles primaires, secondaires et des centres pour l'année scolaire 2018-2019;

**ATTENDU** la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019 déposée par la direction générale.

CC-18-03-27-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019 soit adoptée telle que présentée;

**QUE** le document *Structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

**QUE** cette structure administrative soit effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Adopté.-

#### 5.1- Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

**ATTENDU** l'orientation de décentralisation adoptée par les membres du conseil des commissaires;

**ATTENDU** l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire.

CC-18-03-27-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil des commissaires adoptent les règles budgétaires des écoles telles que rédigées au document *Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2018-2019*.

**QUE** ce document fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

### 5.2- Règles budgétaires des centres : année scolaire 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

**ATTENDU** l'orientation de décentralisation adoptée par les membres du conseil des commissaires;

**ATTENDU** l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire.

CC-18-03-27-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Éric Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil des commissaires adoptent les règles budgétaires des centres telles que rédigées au document *Règles budgétaires des centres – Centres de formation professionnelle – Centres d'éducation des adultes : année scolaire 2018-2019*;

**QUE** ce document fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

### 5.3 Club des petits déjeuners

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** le partenariat établi avec le *Club des petits déjeuners* depuis 1999;

**ATTENDU** que plus de 150 petits déjeuners sont servis quotidiennement à des élèves de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** la nécessité de revoir la résolution du 26 janvier 2013, si nous souhaitons poursuivre le partenariat existant.

CC-18-03-27-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud demeure un fier partenaire du *Club des petits déjeuners*, afin que ses élèves continuent à bénéficier de ce service;

**QUE** la résolution n° CC-12-10-23-09 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

**5.4- Appui au mouvement L'école ensemble**

Ce point est retiré.

**5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement des portes et fenêtres à l'école du Bon-Vent (Buckland)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 16 février 2018 pour le projet de remplacement des portes et fenêtres à l'école du Bon-Vent (Buckland);

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 12 mars 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction A. Beaudoin et fils	180 500,00 \$	1
Construction Gérard Vachon et fils	199 521,00 \$	2
Construction Luc Moreau	215 000,00 \$	3
Action Progex	221 600,00 \$	4
Construction Langis Normand	222 075,00 \$	5
Lévis construction	248 000,00 \$	6
Construction GL Groleau	267 000,00 \$	7

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Planidesign inc., recommandant l'octroi du contrat à Les Constructions A. Beaudoin inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 180 500 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-03-27-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50621 et de la recommandation de la firme Planidesign inc., dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de remplacement des portes et fenêtres à l'école du Bon-Vent (Buckland) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Les Constructions A. Beaudoin inc. pour un montant de 180 500 \$ (avant taxes);

**QUE** la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des escaliers d'issue, phase 2, à l'école secondaire de Saint-Anselme**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 5 février 2018 pour le projet de réfection des escaliers d'issue, phase 2, à l'école secondaire de Saint-Anselme;

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 16 mars 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction Envergure inc.	450 000,00 \$	1
Construction Marc Bolduc	476 000,00 \$	2
Guillaume Proulx construction	501 315,00 \$	3

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme STGM architectes recommandant l'octroi du contrat à Constructions Envergure inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 450 000 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-03-27-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50621 et de la recommandation de la firme STGM architectes, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de réfection des escaliers d'issue, phase 2, à l'école secondaire de Saint-Anselme soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Envergure inc. pour un montant de 450 000 \$ (avant taxes);

**QUE** la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du local 109- Secteur SQ au C.É.A. de Bellechasse (Saint-Gervais)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 19 février 2018 pour le projet de réfection du local 109 – Secteur SQ au CEA de Bellechasse (Saint-Gervais);

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction Marc Bolduc inc.	53 900,00 \$	1
Construction Envergure inc.	63 000,00 \$	2
Guillaume Proulx construction	75 300,00 \$	3
Axion Projet inc.	76 000,00 \$	4

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme STGM architectes recommandant l'octroi du contrat à Construction Marc Bolduc inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 53 900 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-03-27-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50621 et de la recommandation de la firme STGM architectes, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de réfection du local 109 – Secteur SQ au CÉA de Bellechasse (Saint-Gervais) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Marc Bolduc inc. pour un montant de 53 900 \$ (avant taxes);

**QUE** la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des finis de plancher à l'école secondaire de Saint-Paul**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 13 février 2018 pour le projet de réfection des finis de plancher à l'école secondaire de Saint-Paul;

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 6 mars 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Construction Langis Normand	165 412,00 \$	1
Construction Marc Bolduc inc.	174 400,00 \$	2
Guillaume Proulx construction	180 950,00 \$	3
Les Constructions R. Paradis	193 449,00 \$	4
Lévis Construction	190 900,00 \$	5

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Cuatro Architecture, recommandant l'octroi du contrat à Construction Langis Normand inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 165 412 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'autorisation reçue le 6 novembre 2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'utiliser la somme résiduelle qui s'est dégagée à la suite des projets initialement approuvés dans la programmation de la mesure « Maintien des bâtiments » 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que de la mesure « Résorption du déficit d'entretien » 2015-2016.

CC-18-03-27-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel modifié pour l'utilisation des sommes résiduelles et de la recommandation de la firme Cuatro Architecture, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de réfection des finis de plancher à l'école secondaire de Saint-Paul soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Langis Normand inc. pour un montant de 165 412 \$ (avant taxes);

**QUE** la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-



**5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet de zonage individuel des locaux et remplacement de la chaudière électrique à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 5 février 2018 pour le projet de zonage individuel des locaux et remplacement de la chaudière électrique et des pompes à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet);

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Alphonse Lamonde inc.	464 812,00 \$	1
Les Entreprises Marcel Têtu	474 478,00 \$	2
Corriveau Entrepreneur Électricien inc.	479 427,00 \$	3
Plomberie Martin Pelletier inc.	489 174,00 \$	4
Michel Latulipe inc.	516 750,00 \$	5
Équipe SG inc.	524 644,00 \$	6
Gabriel Miller inc.	577 449,00 \$	

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme LGT inc. recommandant l'octroi du contrat à Alphonse Lamonde inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 464 812 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018.

CC-18-03-27-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50621 et de la recommandation de la firme LGT inc., dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de zonage individuel des locaux et remplacement de la chaudière électrique et des pompes à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Alphonse Lamonde inc. pour un montant de 464 812 \$ (avant taxes);

**QUE** la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes, remplacement de la chaudière et zonage à l'école des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 19 février 2018 pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes, remplacement de la chaudière et zonage à l'école des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue);

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx construction	425 625,00 \$	1
Construction Langis Normand	455 585,00 \$	2

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Atelier Guy architectes recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 425 625 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018;

CC-18-03-27-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50621 et de la recommandation de la firme Atelier Guy architectes, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de réfection intérieure et mise aux normes, remplacement de la chaudière et zonage à l'école des Hauts-Sommet (Sainte-Perpétue) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction pour un montant de 425 625 \$ (avant taxes);

**QUE** la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

## 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**

### 6.1- **Comité de parents**

Mme Édith Dubé, commissaire-parent, résume les points traités lors de la rencontre du 19 mars 2018, entre autres, présentation d'une capsule sur l'anglais intensif, suivi du congrès de la FCPQ, inscriptions au colloque national, candidatures au titre de *Distinction* et *Reconnaissance*. Mme Dubé rapporte également les propos de membres du comité qui s'estiment peu outillés pour approuver le budget des établissements. Une cueillette des formations souhaitées par les membres est alors effectuée.

### 6.2- **Comité consultatif du transport**

M. Germain Pelletier, commissaire, résume les points traités lors de la rencontre du 28 février 2018, entre autres, modifications aux contrats de certains transporteurs, campagne de sécurité en transport scolaire, modalités d'inscription au transport scolaire, horaires de certains parcours, formation aux transporteurs et chauffeurs d'autobus dans le cadre de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*.

### 6.3- **Comité EHDA**

Aucune rencontre.

### 6.4- **Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 22 février 2018**

M. Alain Grenier, président, présente et commente le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 22 février 2018.

## 7. **INFORMATIONS**

### 7.1- **Lettre du MÉES – Mission d'audit de postes spécifiques des états financiers**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du MÉES annonçant que le Vérificateur général du Québec demande à certaines commissions scolaires sélectionnées qu'une mission d'audit de postes spécifiques des états financiers soit réalisée sur les états financiers de la période de neuf mois se terminant le 31 mars 2018.

**7.2- Invitation – Rendez-vous de la ruralité 2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente l'invitation à la 4<sup>e</sup> édition du Rendez-vous de la ruralité.

**7.3- Cartes des circonscriptions électorales de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

Le président, M. Alain Grenier, présente les cartes des circonscriptions électorales reçues du Directeur général des élections du Québec, Service de la gestion des territoires et de la liste électorale permanente.

**7.4- Lettre de la Direction générale du financement – Règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue, de la Direction générale du financement du MÉES, apportant des renseignements utiles aux mesures annoncées dans les Règles budgétaires amendées 2017-2018.

**7.5- Lettre du Ministre – Mesure d'optimisation 2017-2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue du Ministre confirmant les montants alloués pour les deux projets présentés par la commission scolaire dans le cadre de la mesure d'optimisation 2017-2018.

**7.6- Lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec – Résolution n° CC-17-10-24-08 Adoption de la division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en circonscriptions électorales**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre annonçant que la Commission de la représentation électorale du Québec approuve la délimitation et l'écart à la moyenne de la circonscription n° 6 et que la résolution n° CC-17-10-24-08 *Adoption de la division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en circonscriptions électorales* entrera en vigueur conformément à la *Loi sur les élections scolaires*.

**8. RÉGIE INTERNE**

Aucun sujet à ce point.

**9.- SUJETS DIVERS**

**10.- DOCUMENTATION**

Aucun sujet à ce point.

**11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)**

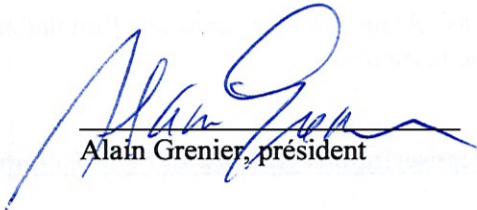
Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

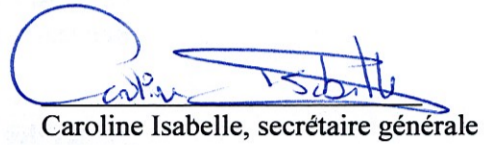
CC-18-03-27-14

II EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit levée à 21 h 49.



Alain Grenier, président



Caroline Isabelle, secrétaire générale

